

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Enjeux énergétiques et environnementaux dans le renouvellement urbain : l'ANRU et l'ADEME signent un accord cadre visant à amplifier leur partenariat**

**Bruno Lechevin, président de l'ADEME, et Nicolas Grivel, Directeur Général de l'ANRU, ont signé ce mercredi 18 novembre un accord cadre d'une durée de 3 ans en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux dans les futurs projets du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).**

Les deux établissements mènent déjà depuis plusieurs années un travail partenarial qu'ils souhaitent ainsi intensifier et formaliser, afin d'accompagner au mieux les collectivités dans la conception et la mise en œuvre des futurs projets sur le volet environnemental et énergétique.

Ce partenariat vise tout d'abord à optimiser les aides financières apportées par l'ANRU et l'ADEME aux projets, en recherchant au maximum leur complémentarité. L'expertise de l'ADEME sera également mobilisée pour accompagner l'ANRU dans la définition des critères de développement durable des opérations et les acteurs locaux dans la prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques dans les projets de renouvellement urbain, dès leur élaboration.

Les deux Agences souhaitent également produire des connaissances communes et faciliter l'échange d'informations, d'expériences au travers de l'animation de réseaux et la formation des acteurs.

Cet accord cadre, d'une durée de 3 ans, reconductible, donnera lieu à un plan d'actions annuel élaboré conjointement par les deux Agences, ces actions pouvant, le cas échéant, faire l'objet de conventions spécifiques pour des études ou expertises spécifiques. Des déclinaisons locales seront également mises en place entre les Directions Régionales de l'ADEME et les Délégations Territoriales de l'ANRU.

Dès 2016, les deux établissements ont prévu de travailler sur la mobilisation des aides financières de l'ADEME dans les projets de renouvellement urbain en produisant notamment un vademecum dédié. Les équipes des directions régionales de l'ADEME pourront également être mobilisées par les directions territoriales de l'ANRU pour accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur projet.

Bruno Lechevin a déclaré : *« Anticiper la hausse du coût de l'énergie par une stratégie énergétique globale, avoir une approche urbaine intégrée, protéger des risques environnementaux comme les inondations, le bruit ou la pollution, intégrer des espaces verts et donner accès à la nature, contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants et participent à la nécessaire adaptation des villes aux conséquences du réchauffement climatique. C'est tout l'enjeu de l'action de l'ADEME auprès des collectivités ».*

Nicolas Grivel a souligné qu' *« il faut réussir à décroiser les milieux professionnels pour intégrer au plus tôt les questions énergétiques et environnementales dans les projets. Les enjeux sont conséquents, la tenue imminente de la COP 21 nous rappelle la responsabilité que l'on porte collectivement. Les investissements menés dans le cadre du NPNRU doivent intégrer, pour les habitants des quartiers en premier lieu, les impératifs du changement climatique ».*

Télécharger l'accord cadre de partenariat sur [www.anru.fr](http://www.anru.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

#### Chiffres clés

##### Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2015-2025

- 5 Md€ d'équivalent-subventions principalement financés par Action Logement
- 20 Md€ d'investissements
- 200 quartiers d'intérêt national concernant plus de 2 millions d'habitants
- Environ 250 quartiers d'intérêt régional

#### A propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

#### A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), avec une enveloppe d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

#### Contacts Presse

##### ANRU

Elizabeth Broge / Laurence Quercy  
01 53 63 56 79 / 01 53 63 55 05  
[ebroge@anru.fr](mailto:ebroge@anru.fr) / [lquercy@anru.fr](mailto:lquercy@anru.fr)

##### ADEME

01 58 47 81 28 – [ademepresse@havasww.com](mailto:ademepresse@havasww.com)